

## Autorisation Parentale Dispositif Argent de Poche

A faire remplir obligatoirement par les parents ou le tuteur légal. En cas d'absence de cette autorisation, le dossier ne pourra pas être pris en compte. Madame, Monsieur en qualité de père, mère ou tuteur légal déclare, après avoir pris connaissance des points suivants ainsi que du contrat auguel mon enfant, s'engage: La commune ne sera en aucun cas réputée employeur des jeunes participants du dispositif « Argent de poche ». En aucun cas l'indemnité versée pour la participation à l'activité « Argent de poche » ne pourra avoir équivalence de salaire. Les jeunes entrant dans le dispositif devront bénéficier d'une couverture sociale en leur nom ou sous couvert de leur tuteur légal. Une attestation, apportant la preuve de la présente couverture sociale, sera demandée lors de l'inscription du jeune dans l'opération. Si le jeune est amené à se blesser lui-même, soit au cours de l'activité, soit au cours du trajet, les frais inhérents aux dommages corporels seront pris en compte par son propre régime de couverture sociale. La commune s'engage à souscrire un contrat d'assurance « Responsabilité Civile » lié à cette activité, couvrant l'ensemble des dommages pouvant être occasionnés et accidents pouvant survenir à un tiers dans le cadre du déroulement des activités. Tous les participants sont considérés comme tiers, les uns par rapport aux autres. Autorise mon enfant: (Nom. Prénom): Domicilié(e): à participer à l'opération « Argent de poche ». Dans le cadre des chantiers "Argent de poche", des photos ou des reportages peuvent être réalisés avec mon enfant, ces supports sont susceptibles d'être utilisés sur notre site internet, notre magazine biannuel Le Regard, les réseaux sociaux de la commune (Facebook - Instagram) pour faire connaître les chantiers effectués sur la commune et non à des fins commerciales : autorise les prises de vue de mon enfant. refuse les prises de vue de mon enfant. certifie que mon enfant est bien domicilié à l'adresse ci-dessus. Fait à , le

Vos données sont collectées par la mairie de Daoulas pour la gestion du dispositif argent de poche. Pour en savoir plus, veuillez consulter le règlement.

Signature précédée de la mention « Lu et approuvé » :